

Protocole d'accord entre EÉLV et le Parti Animaliste

Élection municipale 2020 de VILLEJUIF (Val de Marne)

Des convergences et des enjeux

EÉLV et le Parti animaliste s'accordent pour considérer qu'une société éthique et soutenable doit prendre en compte le sort de l'ensemble des êtres sensibles, humains et animaux.

La société ne doit pas être fondée sur l'exploitation de la nature, des humains et des animaux mais sur le partage des espaces et des ressources. De ce fait, une prise en considération équitable de tous les êtres sensibles doit être pensée afin de préserver tant les territoires naturels que celles et ceux qui les peuplent.

Il est nécessaire de créer un espace politique propre à l'enjeu de la question animale.

En mai 2015, EELV a été le premier parti politique français à créer dans ses instances une Commission Condition animale dédiée à cette question.

Cette création était alors motivée en ses termes :

« Fort de ses engagements et des attentes de la société, notre parti doit renforcer son positionnement pour l'évolution de la condition animale vers moins de violence, plus de respect, d'éthique. Le combat pour la condition animale doit devenir une des clés de voûte du changement de paradigme que représente l'instauration d'une société écologiste. »

Villejuif, une ville respectueuse des animaux

En 2020 pour les élections municipales, les écologistes à Villejuif participent à une liste citoyenne nommée Villejuif Écologie, composée de responsables associatifs, militants syndicaux, personnes engagées pour le bien commun, militants politiques. La liste pour le conseil municipal de Villejuif est composée de 45+2 personnes. La tête de liste, Natalie Gandais, est adhérente EÉLV ainsi que 4 autres personnes. Les partis Génération Écologie, Union des démocrates écologistes et La relève citoyenne soutiennent la liste.

Aujourd'hui, les écologistes sont convaincu.es de la nécessité de porter avec détermination la question animale à Villejuif afin d'introduire des avancées concrètes dans l'ensemble des politiques municipales susceptibles d'affecter les animaux et notamment concernant les animaux de compagnie, ceux utilisés dans les cirques, les animaux sauvages et liminaires (mammifères, oiseaux, poissons), la végétalisation de l'alimentation tout particulièrement dans la restauration collective.

Le Parti animaliste, reconnu pour son expertise et son engagement à cet égard, apparaît ainsi comme un partenaire privilégié pour faire de Villejuif une ville respectueuse des animaux.

Article I •

Programme

Le programme porté par EÉLV, Génération écologie, Union des démocrates écologistes, La relève citoyenne et le Parti animaliste aux élections municipales de Villejuif en 2020 est un livret A5 de 28 pages.

Il intègre la question animale dans ses pages 4 et 5 (Villejuif passe au vert) ; page 8 (Villejuif prend soin de ses enfants) ; pages 24 et 25 (L'écosystème citoyen) ; page 26 (Elles et ils font Villejuif Écologie) et 27 (Sources d'inspiration).

Natalie Gandais, tête de liste, a signé la charte 1-214 pour les municipales.

Nous nous engageons sur les mesures suivantes .

- Création d'une délégation transversale « condition animale » au sein du Conseil municipal de Villejuif ;

- Création d'un service municipal chargé de la protection animale ,

- Interdiction des cirques ou tout autre spectacle avec animaux sauvages

- Protection des écosystèmes de la ville (espaces verts, friches espaces naturels...) où de nombreuses notamment espèces protégées sont présentes ,

- Politique de responsabilisation de tous les propriétaires d'animaux ;

- Politique de stérilisation des chats errants et création d'espace de vie chats libres ,

- Création dans chacun des 5 grands quartiers (Sud, Sud-Est, Centre, Nord, Nord-Est) d'espaces réservés aux chiens, espaces de taille suffisante pour leur permettre d'exprimer leurs comportements ,

- Insertion, dans tous les cahiers des charges des marchés publics de la ville susceptibles d'affecter les animaux d'une clause de bien-être animal : en particulier absence de produits animaux issus de l'élevage intensif (plein air uniquement) et absence de produits animaux issus d'abattage sans insensibilisation préalable ;

- Mise en place d'un contrôle de l'effectivité du respect de ces cahiers des charges

- Aucune subvention aux associations et activités génératrices de souffrances pour les animaux ;

- Mise en place d'une politique de coexistence équilibrée entre les humains et les animaux liminaires (rats, pigeons...) ;
- Création de places dans les foyers d'hébergements d'urgence et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pouvant accueillir les personnes accompagnées de leurs animaux ,
- Instauration de deux menus végétariens ou végétaliens obligatoires par semaine dans tous les services de restauration collective municipale telles que les cantines et crèches, les EPHAD, les services de la ville.
- Instauration d'une option végétarienne ou végétalienne quotidienne dans tous les services de restauration collective municipale telles que les cantines et crèches, les EPHAD, les services de la ville.

Article 2 : Candidats sur la liste commune PA —EELV -Génération écologie - Union des démocrates écologistes — La relève citoyenne

Valeurs communes

Les candidat.es de cette liste commune Parti animaliste — EELV - Génération écologie - Union des démocrates écologistes — La relève citoyenne doivent respecter les valeurs républicaines et démocratiques rappelées dans la charte des valeurs d'EELV, notamment " la reconnaissance de la diversité comme élément de richesse de nos sociétés, la défense du pluralisme et le plein respect des minorités et de leurs droits, l'affirmation du féminisme comme valeur émancipatrice pour les femmes comme pour les hommes, la lutte contre le racisme et les discrimination — qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, à l'origine sociale ou ethnique, à la couleur, la langue, l'âge, au handicap, à la maladie, ou toute autre situation"

Les candidat.es de cette liste doivent également respecter la Charte des valeurs du Parti animaliste dont le préambule indique : "que les animaux sont des êtres sensibles, conscients et doués d'une volonté et d'intérêts propres, tout être sensible étant un individu possédant une valeur intrinsèque't Ils reconnaissent que "tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce" (Article L214 du code rural).

Ils considèrent qu'une société juste implique que les intérêts des animaux soient pleinement pris en compte dans le cadre des interactions entre les humains et les animaux.

Ils s'engagent à limiter, voire à supprimer les atteintes qu'ils portent aux animaux dans leur vie quotidienne et à adopter ainsi des pratiques davantage respectueuses des animaux.

Il est interdit toute communication publique faisant l'apologie de la corrida, de la chasse, de la pêche. Il sera demandé aux candidat.es ainsi qu'aux futur.es élu.es de s'engager à mettre leurs pratiques personnelles en cohérence avec ces positions.

Positionnement des candidates animalistes sur la liste

La liste pour le conseil municipal de Villejuif est composée de 45+2 personnes. Selon le score que nous obtiendrons, nous considérons que les 15 à 20 premières places sont éligibles.

La candidate du Parti animaliste sur la liste commune avec EÉLV à Villejuif se verra attribuer la place suivante .

- Place éligible:

- 9 ème place sur la liste « Villejuif Écologie » attribuée à : Corinne Bergeron

Au second tour des élections municipales l'ordre des candidats de la liste d'alliance du premier tour ne devra pas être modifié.

Article 3 :Communication

Le nom de la liste commune est Villejuif Écologie.

Le sous-titre : Un collectif citoyen, militants associatifs, syndicalistes, engagés pour le bien commun, la justice climatique et la justice sociale, la protection des animaux, soutenu par Europe Écologie Les Verts, Génération Écologie, l'Union des Démocrates Écologiste, La Relève Citoyenne et le Parti Animaliste.

Les logos des partis EÉLV, Génération Écologie, Union des Démocrates Écologistes, La Relève Citoyenne et Parti animaliste seront présents en taille identique sur l'ensemble des documents publics de la campagne (tracts, profession de foi, bulletin de vote, affiche officielle, vidéos, site internet de la campagne...).

Une partie représentant au moins 50 mots sera consacrée aux mesures relatives sur la circulaire/profession de foi envoyées aux électeurs.

Le Parti animaliste pourra s'exprimer publiquement et librement sur le volet « anir campagne, via ses propres moyens de communication (réseaux sociaux, site intel stand d'information...) ou dans le cadre d'interviews, dans le respect de la législation cf municipales et sans nuire à aucune des deux parties.

Tout au long de la campagne, il sera tenu compte, tout particulièrement dans la communication publique, de la spécificité du Parti animaliste. À cet égard, dans la liste commune réunissant écologistes et des animalistes, les deux termes seront systématiquement rappelés.

Article 4 : Gouvernance de la liste et mise en œuvre du Protocole

EELV et le Parti animaliste s'engagent à respecter un principe de transparence des échanges des documents concernant la gouvernance de la liste et de la campagne mais avec confidentialité afin que ces échanges ne soient pas divulgués à l'extérieur de leur parti resp

Organisation générale de la campagne électorale

Au moins un membre du Parti animaliste participera à la gouvernance de la liste et de campagne quant aux choix susceptibles d'affecter sa participation à la liste commune. En d'empêchement, le Parti animaliste pourra désigner une remplaçante de façon ponctuelle définitive.

Elle participera notamment aux discussions concernant le choix de l'affiche officielle, la détermination des places attribuées aux candidats des listes.

Elle sera destinataire des échanges relatifs à la gouvernance de la liste et de la campagne.

Une représentante du Parti animaliste sera présente lors du dépôt des listes en Préfecture au premier tour et au second tour. Le dépôt de la liste sera effectué au plus tard l'avant dernier jour du délai ouvert pour le dépôt des candidatures en Préfecture.

Les documents de propagande (bulletin, affiche et circulaire) seront communiqués au Parti animaliste au moins 2 jours avant leur envoi en impression.

Négociations et accord de second tour

Les engagements pris envers le Parti animaliste dans le présent protocole seront portés et défendus par EÉLV dans le cadre d'éventuelles négociations de second tour avec d'autres listes.

Aucune fusion de liste ne pourra être envisagée si elle conduit à renier frontalement les engagements pris aux termes des présentes.

Une représentante désignée par le Parti animaliste participera à ces négociations de second tour avec voix délibératives. Le Parti animaliste sera pleinement associé à ces négociations et sera rendu destinataire de tout projet d'accord avec une autre liste afin de lui permettre de faire valoir utilement ses observations.

Organisation générale du futur groupe commun au Conseil de Villejuif

Le membre du Parti animaliste siègera dans le Groupe citoyen, écologiste et animaliste. Les positions de groupe sont définies consensuellement notamment sur le budget. Les membres du Parti animaliste gardent leur autonomie sur tous les sujets concernant la question animale.

Fait à Villejuif le 7 février 2020,

''
:



Natalie Gandais, tête de liste



Corinne Bergeron, candidate du Parti animaliste*arti animaliste :

Isabelle Yvos, représentante locale pour le Parti **Coprésidente du Parti animaliste**

